

Bulletin du SNUipp-FSU du Bas-Rhin

Syndicat National Unitaire des Instituteurs, Professeurs des écoles et PEGC affilié à la Fédération Syndicale Unitaire

Le rapport de force pour gagner

Qui aurait imaginé un jour qu'il faudrait se lancer dans une grève massive pour que le ministre daigne enfin tendre l'oreille vers toute une profession en souffrance ? Le 13 janvier, 75 % des enseignant·e·s étaient en grève et demandaient collectivement ce que les organisations syndicales revendiquaient depuis presque 2 ans : des masques chirurgicaux, des masques FFP2 pour les personnels vulnérables, des remplaçant·es, le recrutement sur la liste complémentaire, des capteurs de CO₂...

C'était en janvier... À présent le contexte sanitaire est encore critique (taux d'incidence toujours très élevé), mais le gouvernement allège les mesures de sécurité. Espérons que la période à venir sera moins problématique.

Le SNUipp-FSU67 continue néanmoins d'alerter l'administration sur la situation de travail qui reste très dégradée : directeur·trices en arrêt-maladie pour épuisement, relations avec les parents très tendues, difficultés pour les collègues à se projeter sur le long terme dans leur métier (projets, enseignement sans masque)... Cette crise sanitaire qui dure depuis 2 ans a des conséquences morales sur les personnels que l'on ne mesure pas encore et il est inacceptable que leur charge de travail soit encore alourdie par des tâches supplémentaires qui n'ont rien de prioritaire. Le SNUipp-FSU67 demande la suspension des évaluations de mi-CP ainsi que celles de la DEPP. L'évaluation des politiques éducatives peut attendre, c'est contre le décrochage scolaire qu'il faut lutter !

Et pour cela, le SNUipp-FSU 67 demande la création de postes d'enseignant·es titulaires. Il ne se contentera certainement pas des 80 contractuel·les recruté·es cette année !

Après la mobilisation du 13 janvier, le SNUipp-FSU67 reste insatisfait en ce qui concerne les moyens humains déployés pendant cette crise, et ceux prévus pour en absorber les effets durables dans les mois à venir.

Il revendique toujours un plan d'urgence pour l'école avec plus de postes pour permettre un allègement des effectifs dans les classes, seul moyen pour lutter contre l'échec et le décrochage scolaire et permettre de rattraper le retard lié à la situation chaotique (notamment de la période précédente) où les apprentissages n'ont pu se faire de manière structurée, et seul moyen aussi pour limiter vraiment la circulation des virus en facilitant la distanciation physique.

Le SNUipp-FSU67 demande également l'abrogation du jour de carence, mesure aberrante dont la pandémie a montré l'ineptie.

Il continue à revendiquer plus de considération pour les personnels de la fonction publique, considération qui ne passera que par une revalorisation salariale et de meilleures conditions de travail.

Le SNUipp-FSU exige une revalorisation immédiate et conséquente du SMIC et du point d'indice pour l'ensemble des traitements dans la fonction publique ainsi que des salaires dans le secteur privé. C'est la revendication première du SNUipp-FSU 67 lors de la journée interprofessionnelle de mobilisation du 17 mars. L'égalité salariale entre femmes et hommes est également au cœur de la journée de lutte pour les droits des femmes, le 8 mars.

Dans le contexte d'une inflation qui augmente, et une perte du pouvoir d'achat liée à la hausse des prix des matières et de l'énergie, le levier essentiel pour maintenir le pouvoir d'achat est d'agir sur la répartition entre les revenus du capital et du travail en augmentant les salaires et les retraites.

L'équipe du SNUipp-FSU 67

**POSTER OFFERT EN PAGES CENTRALES
DÉCORE TA SALLE DES MAITRE·SSE·S !**

SNUipp-FSU 67

4 rue de Lausanne

67000 Strasbourg

Tél : 03 90 22 13 15

courriel : snu67@snuipp.fr

site : <http://67.snuipp.fr>

STRASBOURG PIC

P4

LA POSTE
DISPENSE DE TIMBRAGE

**N° 165
mars 2022**

SOMMAIRE

Édito	1
PAOA et inclusion	2 - 3
PSC - Néo	3 - 4
Mouvement	5
Affiche trombinoscope	6 - 7
Congrès FSU	8
Fiche mémo : Recours	9
FSU : droits des femmes	10
FSU : action sociale	11
Stages et RIS	12

**Encart central : bulletin
d'adhésion**

Ce bulletin vous a été envoyé grâce au fichier informatique du SNUipp-FSU 67. Vous disposez d'un droit d'accès, de modification, de rectification et de suppression des données qui vous concernent. (Article 34 de la loi "Informatique et Libertés" du 6 janvier 1978). Pour l'exercer, contactez la section départementale du SNUipp-FSU.

Imprimé par nos soins
Dépôt légal à parution
Directeur de publication : François SCHILL
Maquette : Jonathan BOURREAU
Conçu intégralement à l'aide de
logiciels libres
Bulletin trimestriel
Prix du n° : 0,76 euros
Abonnement : 3 euros
ISSN : 1248-2218 / CPPAP : 1122 S 08182

NOUVEAU DISPOSITIF : LA PAOA (PROGRAMMATION ADAPTÉE DES OBJECTIFS D'APPRENTISSAGE)

Après, les PPS (projet personnalisé de scolarisation), PRE (Programme de réussite éducative), PAP (plan d'accompagnement personnalisé), PAI (projet d'accueil individualisé),... voici la PAOA qui signifie programmation adaptée des objectifs d'apprentissage. C'est un nouveau dispositif dont le but est de prendre en compte les besoins particuliers d'un élève en situation de handicap lorsque les objectifs d'apprentissage visés sont très éloignés du programme suivi par un élève du même âge. **L'équipe pluridisciplinaire peut inclure dans le projet personnalisé de scolarisation le besoin d'une programmation adaptée des objectifs d'apprentissage.**

Il s'agit d'adaptations des apprentissages qui se font sur des temps bien précis et peuvent se faire également sur le temps de scolarisation des élèves. Le PAOA est fait en accord avec les parents, l'IEN et les équipes enseignantes et un accompagnateur ERH (enseignant référent Handicap). Les élèves concernés sont des élèves qui bénéficient d'un accompagnement AESH à temps plein. Les projets sont adaptés à l'enfant en prenant en compte la

situation dans sa globalité. **Il ne peut être mis en place sans l'accord de l'équipe enseignante qui accueille.**

La vocation de la PAOA n'est pas de durer mais elle peut s'étaler sur plusieurs années, généralement au bout d'un an une solution est apportée Instituts Médico-Educatifs (IME)/ ULIS,... . Il est souvent mis en place à des moments charnières de la scolarité de l'enfant tel que le passage de la GS au CP. D'autant plus qu'il est impossible dorénavant de maintenir plus de deux ans des élèves en école maternelle et que le maintien en maternelle d'un élève en situation de handicap nécessite une décision formalisée de la CDAPH (commission départementale des personnes handicapées) qui s'inscrit dans le cadre d'un PPS. Certains élèves plus âgés peuvent également bénéficier de la PAOA. Dans le département moins de 20 élèves sont concernés par ce dispositif.

AUDIENCE MINISTÉRIELLE ÉCOLE INCLUSIVE

Maintien des politiques libérales au détriment des élèves

Le SNUipp-FSU a été reçu en audience sur l'école inclusive jeudi 20 janvier par la Sous-directrice des savoirs fondamentaux et des parcours scolaires, et son service de l'école inclusive.

Le SNUipp-FSU fait le constat après deux ans de pandémie d'une accélération des problématiques liées à la mise en place d'une politique libérale de l'inclusion et de la souffrance que cela engendre chez les collègues, les élèves et leur famille. C'est une dégradation des conditions de scolarisation des élèves dits à besoins éducatifs particuliers (BEP) qui ont des protocoles inadéquats à leur situation scolaire : protocoles spécifiques pendant la crise pour les élèves d'ESMS (établissement spécialisé médico-social), isolement des élèves d'ULIS, impossibilité de protéger les collègues AESH, PSY, Maître E et G dans le cadre de leur travail individuel ou en petit groupe, non-respect des missions des enseignant-es spécialisé-es conduisant au tri des élèves et à la remise en cause des projets de scolarisation et des projets pédagogiques des élèves en grande difficulté.

Le SNUipp-FSU condamne la politique libérale qui n'a pas mis les moyens pour faire face à l'augmentation de

la scolarisation des élèves en situation de handicap : suppression des RASED, contractualisation des Psychologues de l'éducation nationale, réductions du nombre d'enseignant-es spécialisé-es sur le terrain, dévoiement des missions, recul du collectif enseignant, suppression de postes de RASED maître G et E, ...

Enfin le SNUipp-FSU dénonce un renoncement de l'Éducation Nationale à faire de l'école un lieu d'émancipation par l'accès aux savoirs et à la culture : externalisation et médicalisation de la difficulté scolaire, évaluation des politiques inclusives uniquement par des indicateurs chiffrés, gestion déshumanisée des personnels notamment par les PIAL (pôles inclusifs d'accompagnement localisés), non-respect des seuils dans les ULIS, non comptage des élèves dans les effectifs classe...

Le Ministère de l'Éducation Nationale n'a pas répondu aux problématiques de moyens. L'inclusion est en marche et se poursuivra dans cette direction désastreuse : renforcement des PIAL, développement des formations localisées et de la VAEP (Validation des Acquis de l'Expérience Professionnelle), vers une inclusion totale des élèves en classe sans dispositif particulier pour les accompagner, suppression des places en ESMS, comme

la seule garantie d'une augmentation des inclusions.

Le SNUipp-FSU ne fait pas la même analyse que le ministère sur les nouveaux outils comme le LPI (livret de parcours inclusif), ou sur les nouveaux dispositifs comme les EMAS (équipe mobile d'appui à la scolarisation). Ceux-ci ne font que traiter le problème en le médicalisant et en retirant le rôle essentiel d'une expertise et d'une action du collectif enseignant, avec un regard pluri professionnel.

Le SNUipp-FSU a dénoncé la qualité du dialogue social sur ces questions, l'exclusion des représentants du personnel des comités consultatifs de l'école inclusive, le refus d'avoir des groupes de travail sur les expérimentations qui ont conduit à des décisions et des mises en œuvre sur le terrain (EMAS-LPI-logiciel de gestion à la scolarité).

Le SNUipp-FSU demandera au ministère dans les jours qui viennent qu'une concertation ait lieu sur les sujets suivants :

- Les moyens pour l'inclusion : effectifs ULIS, départs en formation, ouverture de places en ESMS (établissements et services médico-sociaux), CMPP (Centre Médico psycho pédagogique), SESSAD (service d'éducation spécialisée et de soins à domicile), collectifs de travail, RASED, Plus De Maître-ses Que de Classes (PDMQDC), temps de concertation, conditions de travail des ERH, des AESH, abandon des PIAL....
- La formation spécialisée : CAPPEI et stages MFIN (Modules de formation d'initiative nationale dans le domaine de l'adaptation scolaire et de la scolarisation des élèves handicapés), évaluation du déploiement...



Myriam BRANDT

PROTECTION SOCIALE COMPLÉMENTAIRE : OÙ EN EST-ON ?

Depuis sa création en 1945, et malgré toutes les attaques qu'elle a subies, la Sécurité sociale, aujourd'hui, couvre la **santé** (frais de maladie, maternité, accidents) et la **prévoyance** (perte de revenus liés aux arrêts maladie de longue durée, à l'invalidité, au décès pour les ayants droit). Elle est financée par les cotisations des employeurs et des salarié-es (et en partie par l'impôt) : c'est un « *salaire différé* » pour les salarié-es. Elle repose sur un modèle social solidaire unique « *chacun-e cotise selon ses moyens (les cotisations versées sont proportionnelles au salaire), à chacun-e reçoit selon ses besoins (c'est le principe du remboursement des frais de santé)* ».

Depuis toujours la FSU défend une amélioration de ce système. Elle revendique le 100% sécu, c'est-à-dire une assurance maladie obligatoire qui rembourse à 100% les soins prescrits.

Qu'est-ce que la PSC ?

Issue de la Loi de Transformation de la Fonction Publique de 2019, une réforme de la protection sociale complémentaire (PSC) dans la fonction publique a été lancée.

Une ordonnance prise le 17 février 2021 impose la suppression du système actuel et met en place la réforme de la PSC.

Une avancée... pour les agent-es les moins bien loti-es

Depuis le 1er janvier, les agent-es en activité de la Fonction Publique d'Etat ont droit à une participation forfaitaire de

leur employeur à une assurance complémentaire en santé d'un montant de 15 € bruts mensuels. Il s'agit d'un dispositif transitoire avant la mise en place, en 2025, du nouveau régime de financement de la Protection Sociale Complémentaire (PSC) dans lequel l'employeur financera à hauteur de 50% le contrat de santé qui s'imposera alors à toutes les agent-es de la Fonction publique.

Des risques et de mauvais signaux

Sans signature des organisations syndicales de l'accord interministériel, l'ordonnance devait s'appliquer dans sa forme la plus restrictive. Elle conduisait alors de fait à un recul de droits pour les agent-es et les retraité-es de la fonction publique et remettait en cause les mécanismes de solidarité garantis par la Sécurité sociale. L'ordonnance prévoyait ainsi :

- des cotisations forfaitaires et non proportionnelles ; celles-ci pèsent donc d'avantage sur les revenus les plus faibles,
- que Le gouvernement ne participe pas à la protection sociale complémentaire des retraités, des vacataires et des ayants droit,
- que Le gouvernement ne couvre pas simultanément les prestations en prévoyance.

La FSU a immédiatement dénoncé les conséquences désastreuses qu'entraîne cette ordonnance.

Parmi les dangers dénoncés par la FSU, il y a le risque de diminuer les prestations de la Sécurité Sociale en basculant les prises en charge actuelles sur les mutuelles et autres opérateurs avec, par la suite, une hausse des cotisations des salarié-es. Un autre risque est la baisse du niveau de protection complémentaire en raison du choix par le

gouvernement d'un contrat à la couverture médiocre, : celles et ceux qui en auraient les moyens ou qui ne seraient pas en bonne santé se verraient alors contraint-es de payer une sur-complémentaire.

Une signature de la FSU

La FSU dénonce la méthode du gouvernement qui révèle du chantage : sans signature majoritaire de l'accord interministériel l'ordonnance s'appliquait au sens strict. Toutes les avancées obtenues dans les négociations, notamment par la FSU, auraient été supprimées.

En participant aux groupes de travail ministériels sur la PSC, la FSU a arraché au gouvernement quelques avancées pour les agent-es :

- les agent-es en congé non rémunéré – congé parental ou disponibilité pour raison de santé – pourront bénéficier de la PSC
- le panier de soins a été redéfini, augmentant la qualité des prestations et limitant le recours aux options et aux sur-complémentaires individuelles
- la garantie d'ouverture de négociations sur la prévoyance et la possibilité d'un recouplage santé-prévoyance

D'autre part, l'accord imposait que seules les organisations syndicales signataires participeront aux négociations et pourront porter la voix des agent-es du service public.

La FSU a donc finalement décidé de signer cet accord pour défendre les droits des actif.ves et des retraité-es.

Elle se battra, dans les mois à venir, pour la liberté d'adhésion des agent-es à la protection de leur choix, pour le couplage du volet santé et prévoyance, pour le respect des solidarités inter et intra-générationnelles, pour un véritable 100% Sécu solidaire !

Plus que jamais, la FSU est convaincue de la nécessité d'une autre réforme pour une Sécurité sociale plus protectrice, et solidaire. Seules des mobilisations massives permettront de peser dans les choix.



Géraldine DELAYE



Jonathan WELSCHINGER

M2 ÉTUDIANT·ES, M2 ALTERNANT·ES, CONTRACTUEL·LES... DE NOUVEAUX PROFILS VARIÉS

Cette année voit pour la dernière fois des M2 fonctionnaires stagiaires à mi-temps dans les classes. Avec sa réforme à la hache du CRPE, Blanquer aura réussi à déstabiliser les étudiant-es, les INSPÉ et les formateurs et formatrices. À partir de la rentrée 2022 tou-te-s les lauréat-es auront une année de stage à 100 % en responsabilité dans les classes. Il économise de cette manière un contingent entier de fonctionnaires stagiaires chaque année et crée un vivier de contractuel-les pour les années suivantes, tour de passe-passe au moindre coût afin de pallier la faible attractivité de notre métier sous payé et dévalorisé.

Depuis la rentrée 2021, il y a également dans les écoles, des M2 alternant-es qui sont sous contrat avec le rectorat pour 12 mois et qui effectuent un stage en responsabilité à raison d'un jour par semaine en classe sur l'année scolaire.

La grève historique du 13 janvier a permis de faire enfin bouger le gouvernement sur la question du recrutement des listes complémentaires. C'était une revendication du SNUipp-FSU notamment depuis le début de la crise sanitaire pour faire face aux problèmes de remplacement. Selon leur profil et le choix qu'ils et elles feront, iels seront

soit placé-es à 100% devant élèves jusqu'à la fin de l'année scolaire, soit à 50%. Pour notre département le recrutement est confidentiel au regard des besoins : 12 recruté-es sur liste complémentaire !

Dans tous les cas, l'ensemble des stagiaires listes complémentaires recrutées après le 30 septembre 2021, effectueront leur année de stage en 2022/2023. Elles et ils seront donc titularisables à compter du 1er septembre 2023.

Le SNUipp-FSU revendique toujours un concours en fin de L3 et dès à présent des créations de postes supplémentaires via un collectif budgétaire notamment pour répondre aux besoins de remplacements, de postes Rased et d'une inclusion de qualité. Dans la perspective d'une dotation globale pluriannuelle de 90 000 postes nécessaires au bon fonctionnement de l'école, le SNUipp-FSU demande immédiatement une augmentation conséquente des places au concours 2022.



Richarde CLAUSS

COMMENT LE FSU-SNUIPP PEUT VOUS AIDER ?

1. e-Mouvement

E-Mouvement est notre portail internet dédié au mouvement ! Il vous permet de connaître l'ensemble des règles de la circulaire du mouvement, d'avoir des explications sur les différents termes utilisés, de calculer votre barème et surtout de créer une fiche de contrôle qui nous permet de regrouper les informations vous concernant. Cet "fiche" est dans votre espace personnel et sert à pouvoir mieux vous conseiller dans vos vœux et vous aider à vérifier votre barème.

<https://e-mouvement.snuipp.fr/67>



2. M@pSNU version 2022

M@pSNU c'est l'outil que nous avons développé pour localiser et se renseigner sur les écoles facilement sur des cartes interactives. Vous pouvez utiliser cet outil pour aussi obtenir les informations détaillées sur les écoles : nombre de classes, d'élèves, les coordonnées et les horaires de l'école, les informations de la circonscription...

<https://www.snuipp67.fr/>

3. Le Mouvement(o) version 3

Le Mouvement(o) est la version PDF/papier de M@pSNU. Cartes des circonscriptions, coordonnées de toutes les écoles du département et informations sur les règles du mouvement. Flashez les QR codes pour retrouver les cartes en ligne !

<https://lc.cx/Mouvemento>



CES OUTILS SERONT RÉSERVÉS À NOS ADHÉRENT·ES PUISQUE C'EST GRÂCE À EUX QUE NOUS AVONS PU LES DÉVELOPPER !

À AFFICHER EN SALLE DES MAÎTRESSES

NOTRE ÉQUIPE EN 2022

Snuipp FSU 67



ENGAGÉES
AU QUOTIDIEN



**JONATHAN
WELSCHINGER**



**RICHARDE
CLAUSS**



**FLORENCE
FOGELGESANG**



**MICHAËL
CLAVELIN**



**PIERRE
FRIEDELMEYER**



**MYRIAM
BRANDT**



**CATHERINE
LE DUFF**



**AGATHE
KONIECZKA**



**MÉLANIE
CHRISTOPHEL**



**JONATHAN
BOURREAU**



**PHILIPPE
BERTHEMET**



**GÉRALDINE
DELAYE**



**FRANÇOIS
SCHILL**

**Nos outils exclusifs
pour le mouvement :**



**Rejoignez-nous,
adhérez :**



**Tout savoir sur votre
carrière (salaires, droits...)**



A quelques semaines d'échéances électorales cruciales, le Xe congrès de la FSU lance un appel solennel au monde du travail : regroupons-nous, syndiquons-nous, mobilisons-nous, imposons dans le débat les alternatives écologistes, humanistes et de progrès social, imposons la justice sociale et environnementale, refusons la régression fasciste, les replis identitaires, la xénophobie.

Ce congrès a dressé un bilan sévère du mandat du Président Macron et de son gouvernement, qui poursuivent leurs attaques contre le monde du travail et les conquits sociaux, sur fond de crise sanitaire et environnementale sans précédent, alors que des mobilisations prennent forme dans tout le pays. Les services publics et leurs agent-es, en première ligne, continuent d'être mis-es à mal : l'austérité et la casse restent la règle. Dans l'éducation : écoles, établissements et services sont au bord de l'explosion. Dénoncés depuis des mois par la FSU, les mensonges du ministre Blanquer sur la prétendue maîtrise de la situation sanitaire éclatent au grand jour, tout comme le manque flagrant de moyens. Le congrès de la FSU appelle les personnels à participer aux prochaines actions. Nous appelons l'ensemble du monde du travail à faire du 8 mars une journée de mobilisation massive, par la grève et les manifestations, pour l'égalité salariale et la satisfaction des revendications féministes. Construisons une journée la plus large et massive possible avant la fin mars, pour qu'enfin des réponses soient données sur les salaires, les traitements, les pensions, les minima sociaux, pour que la question sociale soit placée au centre des débats dans le débat électoral. Construisons une journée d'action contre la précarité au printemps pour qu'enfin un plan de titularisation et l'arrêt du recrutement des contractuel-les soit à l'ordre du jour.

C'est en tant que citoyennes et citoyens engagé-es mais aussi en partant de l'expérience de nos métiers, sur nos lieux de travail que nous luttons et appelons à lutter contre les idées d'extrême droite. Parce que nous sommes au service du public, parce que nous avons une haute conception du rôle social de nos métiers et de leur capacité à promouvoir l'éducation, l'égalité, l'émancipation, le respect des libertés publiques, nous continuerons à nous battre contre toutes les exclusions et discriminations. Nous refusons la violence sociale que les discours de haine engendrent.

Par sa tradition militante, la FSU fait du combat pour l'égalité, de la lutte contre les inégalités et toutes les



discriminations une visée structurante pour la société, qui organise l'ensemble de nos propositions. Parce qu'elle est l'ennemie irréductible des travailleuses et des travailleurs, nous nous engageons à tout faire pour empêcher l'extrême droite d'arriver au pouvoir. Continuons et amplifions ce combat, reprenons la main, unissons le monde du travail.

Le congrès de la FSU a pris la mesure de la responsabilité du syndicalisme dans la période. Face au règne d'un néolibéralisme fondé sur la financiarisation de l'économie, qui aggrave les inégalités sociales, continue à piller les richesses de la planète, érige la concurrence en principe ce qui aboutit à dresser les un-es contre les autres et favorise les réponses identitaires et de repli sur soi : il y a urgence. La FSU a réaffirmé dans ce congrès sa disponibilité pour renforcer les liens avec les autres organisations syndicales pour proposer une refondation du syndicalisme, en travaillant en particulier avec la CGT et Solidaires mais sans exclusive, pour mieux unir les forces humanistes et de progrès social pour obtenir des victoires. Nous appelons l'ensemble des salarié-es à rejoindre cette dynamique et à se syndiquer massivement, pour lutter pour défendre leurs droits et en gagner de nouveaux. Nous proposons au mouvement syndical de transformation sociale d'aller vers des états généraux du syndicalisme qui permettraient de dessiner les contours d'un syndicalisme refondé, plus fort et plus efficace. Nous en sommes persuadé-es, un syndicalisme fort est de nature à redonner espoir.

D'autres choix sont possibles, imposons-les ensemble !

Agathe KONIECZKA



LES DIFFÉRENTS CAS DE FIGURE :

DANS LES SITUATIONS DE DROIT COMMUN

Pour un **refus** de temps partiel, de disponibilité, de congé de formation, d'autorisation d'absence...

Si je souhaite demander le **réexamen** de ma situation

J'envoie mon recours gracieux dans les **2 mois** suivant le refus

La **CAPD** recours est saisie et va étudier mon dossier.

Le SNUipp-FSU me défendra.

Pour des modèles de recours, des conseils et se faire accompagner, faites confiance au SNUipp-FSU.

SPÉCIFICITÉ DANS LE CAS CAS DU MOUVEMENT

- Je n'ai pas obtenu de mutation
- J'ai obtenu une affectation que je n'avais pas demandé

J'adresse un **recours gracieux** au DASEN qui accuse réception.

Je mandate dans mon courrier un·e représentant·e du SNUipp-FSU pour me représenter.

UN·E POUR TOU·TES

Faire appel au SNUipp-FSU pour porter un recours individuel, c'est aussi donner plus de poids à l'action collective pour combattre l'opacité des décisions prises.



Jonathan WELSCHINGER

SPÉCIFICITÉ DANS LE CAS DES PROMOS

- Contester l'avis de l'IEN
- Recours contre l'appréciation finale

Contester l'avis de l'IEN

Dans les 15 jours suivant la réception du compte-rendu, je peux formuler des observations qui serviront d'appui à une **contestation de l'appréciation finale.**

Recours contre l'appréciation finale

Dans les 30 jours après la notification de l'appréciation finale, je peux déposer un **recours gracieux.**

Le DASEN dispose d'un délai de réponse de 30 jours.

En cas de refus de changement, je peux saisir la CAPD où le SNUipp-FSU défendra mon dossier.

Pour nous permettre de poursuivre ce travail au service à la fois de chaque agent·e et de l'intérêt général, votez et faites voter FSU et SNUipp aux élections professionnelles de décembre 2022 !

POUR L'ÉGALITÉ SALARIALE, ON NE LÂCHERA PAS !

Le 8 mars, les femmes se mobilisent partout dans le monde pour faire progresser leurs droits et les rendre effectifs. Ces dernières années, des mobilisations exemplaires ont eu lieu et ont fait bouger les lignes. Mais nombreux aussi sont les gouvernements et les employeurs qui refusent de mettre en œuvre des politiques en faveur de l'égalité. Pire, certains pays ont vu l'arrivée au pouvoir de régimes autoritaires et réactionnaires : la FSU exprime particulièrement sa solidarité internationale aux femmes afghanes dont les droits sont actuellement réduits à quasi néant et qui continuent d'organiser la résistance au péril de leur vie.



Pour la FSU, l'égalité doit se concrétiser. Les services publics doivent être renforcés par des mesures qui consolident les droits et les missions de toutes et tous.

Pour des accords ambitieux en faveur de l'égalité professionnelle : on ne lâchera pas !

La FSU a participé activement aux **accords égalité professionnelle** entre les femmes et les hommes dans la Fonction publique signés en 2018.

Ces accords et les plans d'action qui en découlent sont quasiment finalisés. Mais les employeurs publics refusent le financement des dispositifs et outils nécessaires. Alors que l'égalité était scandée comme une **grande cause nationale**, le manque de volonté politique est manifeste ! Pour faire enfin de l'Égalité une réalité, les politiques publiques doivent être repensées et les budgets revalorisés.

Ce que nous avons obtenu :

- l'abrogation du jour de carence pour les femmes en situation de grossesse
- la fin des blocages de carrières des agentes en congés parental

La FSU exige :

- du ministère de la Fonction publique et de tous les employeurs publics de s'engager concrètement pour des mesures permettant de **gommer les effets négatifs sur la rémunération des femmes** : déroulement de carrière, part variable de la rémunération, ségrégation professionnelle, temps de travail...
- de **relever le niveau des salaires et des pensions** et rappelle la nécessité de trouver des sources de financement supplémentaire pour garantir la pérennité du système de retraite.

Contre l'extrême droite : on ne lâchera pas !

L'égalité salariale entre les femmes et les hommes est absente des débats de la campagne présidentielle. En revanche les candidat-es d'extrême droite portent des propositions à l'opposé des **valeurs d'émancipation des femmes**. La FSU rappelle que l'extrême-droite s'oppose toujours à leurs droits et que son **discours protecteur** des femmes contre des **ennemis inventés** masque en réalité de nouvelles attaques contre leurs acquis et leurs droits.

Le SNUipp s'engage avec la FSU pour obtenir de nouveaux droits, pour lutter contre les violences sexistes et sexuelles et pour combattre toutes les idées réactionnaires portées par nos pires détracteurs.

Pour l'égalité salariale et professionnelle : on ne lâchera pas !

Les femmes représentent **63% des personnels** de la Fonction publique. Majoritaires parmi les bas salaires (70% d'entre elles sont sur les 10% des emplois les moins rémunérés), elles sont aussi cantonnées sur des **métiers très stéréotypés** (soin, service à la personne, éducation, agente technique de nettoyage, secteur du travail social...).

À la retraite, elles continuent de subir de fortes injustices concernant leurs **pensions** qui, hors réversion, restent **40% inférieures** à celle des agents.

Ces inégalités salariales rapportées à une journée de travail pointent qu'elles travaillent **gratuitement tous les jours à partir de 15h40**.

Dans le contexte d'inflation galopante, sans mesure générale et spécifique, les agentes comme les retraitées seront donc plus pénalisées.

La FSU exige :

- le dégel de la valeur du point d'indice ainsi qu'un **plan d'urgence** pour des mesures de revalorisation salariale, de carrière et de rattrapage du pouvoir d'achat.
- une politique de **fiscalité plus juste**, ainsi qu'une meilleure répartition des richesses.

Pour la Fonction publique : on ne lâchera pas !

Les agentes de la Fonction publique ont elles aussi été en première ligne depuis le début de la pandémie. Majoritaires dans les **métiers à forte utilité sociale**, leur rôle, travail et missions ont été et restent essentiels à la continuité des services publics et, au-delà, au fonctionnement de la société.

Et pourtant : quasi aucune revalorisation salariale, ni aucune amélioration de leurs perspectives de carrière ni de leurs conditions de travail !

La loi de transformation de la Fonction publique a accentué leur précarité en favorisant le recours aux contractuel-les. Alors que les services publics jouent un rôle majeur de cohésion sociale et sont déterminants pour l'émancipation des femmes, la destruction programmée de la Fonction publique par cette loi est inacceptable.

Florence FOGELGESANG



QU'EST-CE QUE L'ACTION SOCIALE ?

« L'action sociale, collective ou individuelle, vise à améliorer les conditions de vie des agents publics et de leurs familles, notamment dans les domaines de la restauration, du logement, de l'enfance et des loisirs, ainsi qu'à les aider à faire face à des situations difficiles. » (Art. 9 Loi n° 83-634 du 13 juillet 1983)

Qui peut bénéficier de l'action sociale ?

- Les personnels stagiaires et titulaires en activité rémunérés sur le budget Etat.
- Les auxiliaires et contractuel-le-s liés à l'Etat par un contrat de droit public conclu pour une durée initiale égale ou supérieure à 6 mois.
- Les retraité-e-s de l'enseignement public et les ayants droit (veufs, veuves, tuteurs d'orphelins d'un agent EN)

La plupart des prestations d'action sociale sont soit soumises à un plafond de ressources, soit modulées par tranches progressivement sur la base du Quotient Familial (CAF). La FSU a édité un guide que vous retrouverez sur <https://fsu67.fsu.fr>.

Grâce à l'intervention de la FSU, la DGAFP a mis en ligne un simulateur pour 4 aides individuelles :

Il suffit de compléter son profil (âge, situation maritale, revenus, enfants), et le simulateur vous trouve les prestations dont vous pouvez bénéficier :

- le CESU garde d'enfant 0-6 ans
- les chèques-vacances
- l'aide à l'installation des personnels
- l'aide au maintien à domicile, pour les pensionnés de l'État
- Vous êtes alors redirigé-e vers chaque site délivrant la

prestation pour plus d'informations et déposer si, vous le souhaitez, une demande :

<https://www.fonction-publique.gouv.fr/simulateur-ASI>

Aides individuelles et secours exceptionnels

Les **secours urgents et exceptionnels** sont des aides pécuniaires non remboursables versées aux agent-e-s qui rencontrent des difficultés passagères et exceptionnelles : personnels en situation de handicap qui ont besoin d'aménagements ou d'aides spécifiques, personnels qui se séparent ou qui divorcent, agent-e-s qui ont du mal à assumer des frais d'installation dans un logement ou de réinstallation suite à une séparation ou un deuil, agent-e-s qui doivent faire face à des frais d'obsèques d'un proche...

L'action sociale gère également des demandes de **prêt à court terme à 0%**. Ces aides exceptionnelles sont attribuées sur décision du recteur, après entretien avec l'assistant-e social-e et avis de la section permanente de la commission académique d'action sociale (CDAS) où siègent les représentants de la FSU 67.

En cas de demande d'aides sociales, n'hésitez pas à nous contacter !

Pour des actions plus culturelles, **la FSU préside la SRIAS Grand-Est** (Section Régionale Interministérielle d'Action Sociale) qui propose des aides dans de nombreux domaines : loisirs, vacances, accompagnements, restauration collective, petite enfance, logement :

<https://www.srias-grandest.fr/>



Michaël CLAVELIN, élu en CDAS



DATE	THÈME	LIEU	HORAIRES
Mardi 29 mars	RIS généraliste	EE Rodolphe Reuss 1 Strasbourg	12h15-13h45
Mardi-Mercredi 29-30 mars	STAGE Quelle formation pour quel métier ?	Paris - Colloque	29 mars 9h30 au 30 mars 16h30
Mercredi 30 mars	RIS SPÉCIALE MOUVEMENT	VISIO	9h-12h
Jeudi 31 mars	RIS généraliste	EE Éléonore Strasbourg	12h15-13h45
Mardi 5 avril	Stage Mouvement inscriptions ouvertes	Voir sur notre site	9h-12h 13h30-16h30
Jeudi 7 avril	RIS généraliste	EP Exen Pire Schiltigheim	12h15-13h45
Jeudi 7 avril	Visio-RIS Flash « <i>Maîtres d'Accueil Temporaires Échecs et M.A.T. ?</i> »	VISIO	17h-18h
Vendredi 8 avril	3 ^{ème} journée des PsyEN de la FSU Grand Est	Locaux du SNES-FSU et en distanciel Reims	9h30 - 17h
Mardi 26 avril	RIS Généraliste	EE Schirmeck	16h45-18h15
Vendredi 29 avril inscriptions réouvertes	Stage Maternelle, quelles évolutions ? « <i>À l'école maternelle créer les conditions de l'égalité</i> » avec Christine Passerieux	Salle A Maisons des syndicats Strasbourg	9h-12 13h30-16h30

ACTION CONTRE LE NON-REPLACEMENT

**L'action continue !
Prof non remplacé·e ?
Flashez ce code !**

